

Le 31 janvier 2022

**Communication conjointe  
Agence pour l'enseignement français à l'étranger et Mission laïque française**

**Signature du nouvel accord-cadre entre l'AEFE et la Mlf**

Olivier Brochet, directeur de l'AEFE, et François Perret, président de la Mlf, se félicitent de la signature, le 30 décembre 2021, du nouvel accord-cadre liant les deux structures pour les cinq prochaines années.

Le partenariat renforcé noué entre l'AEFE, opérateur public de l'État sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et la Mlf, association de droit français sans but lucratif (loi 1901), reconnue d'utilité publique et acteur majeur du réseau depuis 120 ans, est garant d'une bonne coordination entre les structures, au service de l'enseignement dispensé dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger. L'accord-cadre, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, vient remplacer le protocole d'entente qui régissait jusqu'à ce jour les relations entre AEFE et Mlf.

Cet accord-cadre rappelle l'unité du réseau d'enseignement français à l'étranger et les responsabilités qui incombent à l'AEFE dans tout le réseau, quels que soient les statuts des établissements, pour garantir sa valorisation et sa qualité, avec une attention particulière portée au renforcement de la formation. L'accord-cadre reconnaît l'identité propre de la Mlf, qu'elle fait vivre au sein de ce réseau unique, et la contribution que l'association apporte au développement et au rayonnement de l'enseignement français à l'étranger, notamment à travers son offre de formation. Pour marquer cette unité dans une diversité assumée, il a été décidé qu'une convention tripartite détaillant les obligations réciproques de chaque partie serait signée avec les établissements affiliés à la Mlf.

Le soutien important de l'État à la Mlf, à travers l'action de l'opérateur public, est confirmé par la mise à disposition dans les huit établissements conventionnés de la Mlf de personnels enseignants et d'encadrement employés par l'AEFE. Un soutien renforcé est accordé dans ce cadre aux établissements conventionnés de la Mlf au Liban et en Éthiopie, deux pays de première importance pour la diplomatie française et nécessitant une vigilance et un accompagnement accrus dans la période actuelle.

Les modalités d'un dialogue et d'une coopération renforcée entre l'AEFE et la Mlf, sont définies dans cet accord, pour favoriser le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger dans le cadre du CAP 2030 de l'Agence et des orientations stratégiques propres à la Mlf.

L'AEFE et la Mlf sont, ensemble, engagées pour assurer le meilleur enseignement possible aux élèves de la maternelle à la terminale, garantir leur bien-être et favoriser leur épanouissement, avec un attachement particulier à faire vivre les valeurs portées par l'éducation nationale.

## À propos de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

L'AEFE est l'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce réseau scolaire unique au monde est composé de 552 établissements (68 établissements en gestion directe de l'AEFE, 163 établissements conventionnés avec l'AEFE et 321 établissements partenaires de l'AEFE) répartis dans 138 pays. Il accueille près de 380 000 élèves en janvier 2022, de la maternelle à la terminale. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger remplit une mission de service public en scolarisant les enfants français à l'étranger (1/3 des effectifs) et participe à la diplomatie d'influence de la France en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (2/3 des effectifs). Garante de la qualité et de l'excellence du réseau, l'Agence accompagne tous les établissements homologués et développe notamment l'offre de formation au bénéfice de tous les personnels.

« Colonne vertébrale » du réseau, elle est chargée par l'État de la mise en œuvre du plan développement de l'enseignement français à l'étranger, CAP 2030.

### Contact presse

#### AEFE

Anne Boulakia

Conseillère communication et presse

[anne.boulakia@diplomatie.gouv.fr](mailto:anne.boulakia@diplomatie.gouv.fr)

+ 33 (0) 6 07 06 58 95

## À propos de la Mission laïque française

Association à but non lucratif créée en 1902 et reconnue d'utilité publique depuis 1907, la Mission laïque française (Mlf) crée et gère des écoles, collèges, lycées dans le monde.

Au Maroc, la Mlf est implantée sous le sigle OSUI (Office scolaire et universitaire international), association sœur à but non lucratif créée en 1996.

En Côte d'Ivoire, la Mission laïque Côte d'Ivoire (MLCI) a été créée en 2014 pour gérer le Lycée international Jean-Mermoz d'Abidjan. Cette association de droit ivoirien à but non lucratif poursuit en Côte d'Ivoire les objectifs de la Mission laïque française.

La Mission laïque française agit conjointement avec l'Association franco-libanaise d'éducation et de culture (AFLEC) au Liban et dans les pays du Golfe.

### Contact presse

#### MLF

Mélissa Canat

Responsable communication

[melissa.canat@mlfmonde.org](mailto:melissa.canat@mlfmonde.org)

+33 (0) 145 784 258

+33 (0) 755 586 359